



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 398-25 DÉSIGNATION DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD COMME ÉQUIPEMENT À CARACTÈRE SUPRALOCAL

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 398-25 relatif à la désignation du Parc régional de la Rivière-du-Nord comme équipement à caractère supralocal a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	26 février 2025
Dépôt du projet de règlement :	26 février 2025
Adoption du règlement :	26 mars 2025
Entrée en vigueur :	1 ^{er} juillet 2025

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 31^e jour de mars 2025.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier